

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,39 €) - 77/78/95 (5,14 €)

Enquête Publique



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température présentée par la société Dalkia

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021 - 134 du 21 septembre 2021, il sera procédé, **du lundi 11 octobre 2021 à 9h au vendredi 12 novembre 2021 à 17h inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande présentée par la société Dalkia afin d'obtenir une autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température.

Le périmètre de recherche concerne les communes de Nanterre, Suresnes, Clichy-la-Garenne, Puteaux, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, La-Garenne-Colombes, Asnières-sur-Seine, Levallois-Perret et Paris (XVI^{ème} arrondissement).

Par décision rendue le 8 septembre 2021, madame la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Gérard Bonnevie, ingénieur général de l'armement en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations et propositions, lors des cinq permanences qu'il assurera aux dates et heures suivantes dans les mairies suivantes :

- **À la mairie de Puteaux** - service urbanisme - bureau 108 - 131 rue de la République :

- **lundi 11 octobre 2021, de 9h à 12h ;**
- **samedi 30 octobre 2021, de 9h à 12h ;**
- **mercredi 10 novembre 2021, de 14h30 à 17h30.**

- **À la mairie de Courbevoie** - 2 place de l'hôtel de ville :

- **lundi 18 octobre 2021, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi 4 novembre 2021, de 16h30 à 19h30.**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://dalkia-puteaux-courbevoie.enquetepublique.net>, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **lundi 25 octobre 2021, de 14h30 à 17h30 ;**
- **mercredi 27 octobre 2021, de 9h à 12h.**

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Puteaux - service urbanisme - bureau 108 - 131 rue de la République. Le public pourra envoyer à cette adresse ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête, qui ne contient pas d'étude d'impact, sera mis à disposition du public, **du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 12 novembre 2021 inclus** aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Nanterre** - direction de l'environnement - Tour A - 6^{ème} étage - 88-118 rue du 8 mai 1945 :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- **Mairie de Suresnes** - hall de la mairie - 2 rue Carnot :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;**
- **le samedi de 9 h à 12h.**

- **Mairie de Clichy-la-Garenne** - direction générale des services techniques - 51 rue Pierre :

- **du lundi au vendredi de 8h à 17h.**

- **Mairie de Puteaux** - service urbanisme - bureau 108 - 131 rue de la République :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 9h à 12h.**

- **Mairie de Courbevoie** - hall d'accueil - 2 place de l'hôtel de ville :

- **les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 19h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00.**

- **Mairie de Neuilly-sur-Seine** - service développement durable - 3 boulevard Mermoz :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- **Mairie de Bois-Colombes** - guichet accueil unique - 15 rue Charles Duflos :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 8h30 à 12h.**

- **Mairie de Colombes** - place de la République :

- **Le lundi de 10h30 à 17h30 ;**
- **du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 9h à 12h.**

- **Mairie de La Garenne-Colombes** - accueil de la mairie - 68 boulevard de la République :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 8h45 à 12h.**

- **Mairie d'Asnières-sur-Seine** - accueil de l'Hôtel de Ville - 1 place de l'hôtel de ville :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;**

- **Mairie de Levallois-Perret** - direction de l'urbanisme et de l'aménagement - 4^{ème} étage - 66 bis rue du Président Wilson :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

- **Mairie du XVI^{ème} arrondissement de Paris** - service des affaires générales - bureau 209 - 71 avenue Henri Martin :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : dalkia-puteaux-courbevoie@enquetepublique.net

ou les envoyer sur la boîte fonctionnelle de la préfecture des Hauts-de-Seine : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet suivant : <http://dalkia-puteaux-courbevoie.enquetepublique.net>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/Dalkia-Puteaux-Courbevoie>

Ainsi que sur le site de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris : <https://www.prefectures-region.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>

Le dossier sera en outre consultable sur un poste informatique situé dans les locaux des mairies précitées.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserves ou défavorables au projet soumis à l'enquête publique.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires des communes précitées pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture des Hauts-de-Seine et seront en outre consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements concernés par l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes précitées, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation ou de refus, prise par arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Monsieur Fabien Rambeaud
Directeur ingénierie
Dalkia
Tour Europe
33 place des Corolles - 92400 Courbevoie
01 71 09 77 94

EP 21-362 contact@publilegal.fr

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
+ de 90 000 Euros



SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT

Mme FRANCOISE GUILBERT
Directeur général délégué
696 rue Yves Kermen
92658 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 46 08 83 83
mél : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.ileseguin-rivesdesseine.fr/fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur. Objet : Missions de prestations informatiques

Type de marché : Services Procédure : Procédure adaptée Durée : 12 mois.

Description : La mission comprend la - maintenance préventive - maintenance curative - assistance à gestion de projet informatique

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non Les variantes sont refusées

Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code de travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3 du code du travail)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

- Formulaire DC1, Lettre de candidature, Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat

individuel ou du membre du groupement. Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre
40% Valeur financière

Remise des offres : 11/10/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : le présent accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 185 000 € HT

le présent accord-cadre est d'une durée initiale de 12 mois avec reconduction dans les conditions décrites au CCP

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE, 179-191, avenue Joliot-Curie, 92020 Nanterre - CEDEX, Tél : 01 40 97 10 10 - Fax : 01 47 24 31 61

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Envoi à la publication le : 22/09/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Constitution de société

Par acte SSP du 21/09/2021 il a été constituée une SARL à associé unique dénommée : KELFIN CONSULTING Sigle : 7 Rue Assia Djebbar Nom commercial : KELFIN CONSULTING Siège social : 7 rue assia djebbar 92220 BAGNEUX Capital: 500 € Objet: Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé. Services de formation. Ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Gérant : M. EL HAMMOUD Khalil 7 Rue Assia Djebbar 92220 BAGNEUX Durée: 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE

Création de la sci : HOUDOIRE FAMILY. Siège : 16 RUE AMPERE 92320 CHATILLON. Capital : 100 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérants : THIERRY HOUDOIRE, 16 RUE AMPERE 92320 CHATILLON, CHRISTINE HOUDOIRE, 16 RUE AMPERE 92320 CHATILLON. Durée: 99 ans au rcs de NANTERRE. Cessions soumises à agrément.

Divers société

LE SENS DU POIL SARL au capital de 4 000 € Ancien sigle social : 55 rue Marcel Bontemps 92100 BOULOGNE BILLANCOURT 803 392 364 RCS NANTERRE Le 14.09.2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 94 avenue du Grésivaudan, 38700 CORENÇ, à compter du 31.08.2021.

Publiez votre annonce légale grâce au service dédié du Parisien

Plus de 600 journaux habilités

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Affichage en temps réel

Trustpilot 4.6/5 sur 2704 avis

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Un service proposé par **Les Echos Le Parisien** ANNONCES